



Les courts séjours d'automne 2023

## Accueil à temps partiel pour les personnes adultes avec une déficience intellectuelle

Nous vous avons déjà fait un retour en mars 2023 au sujet de l'enquête que nous avons menée et nous souhaitons maintenant vous tenir informés du suivi que nous réalisons.

Les données recueillies ont été transmises en juin 2023 à l'OAIS – Office de l'action, de l'intégration et de l'insertion sociales du Département de la cohésion sociale chargé des projets en lien avec le handicap.

L'accueil à temps partiel permet à la personne en situation de handicap de pouvoir découvrir un autre mode de vie que celui vécu au sein de sa famille. Elle s'habitue progressivement à un nouvel environnement et de nouvelles habitudes et peut ainsi voir ce qui lui correspond. Pour la famille, ces moments de répit sont importants et rassurent sur les perspectives d'autres possibilités d'accueil. Nombreuses sont les familles qui ont mentionné l'importance de savoir qu'un service existe et qu'il peut être utilisé en cas de nécessité.

En lien avec la mise en œuvre de la Convention des droits des personnes handicapées – CDPH de l'ONU, et plus particulièrement l'article 19, les personnes en situation de handicap doivent pouvoir choisir leur lieu de vie et avoir accès à une gamme de services leur apportant l'aide nécessaire pour vivre au sein de notre société. Avec la réponse à la question posée par un député genevois en mars 2023 « résidence à temps partiel et accueil temporaire dans les établissements pour personnes handicapées, seront-ils enfin possibles un jour à Genève ? » répertoriée sous Q3926A (<https://ge.ch/grandconseil/data/texte/Q03926.pdf>), le Conseil d'Etat s'est engagé en juin 2023 à

- Inscrire des prestations de résidence à temps partiel dans le plan stratégique du handicap (choix des lieux de vie au sein de la société, accès à différents types de services, et adaptation des équipements existants pour la population en général aux besoins des personnes en situation de handicap).
- Répertorier les différentes modalités d'accueil temporaire dans les autres cantons.

- Evaluer le projet pilote « passerelle » d'accueil à temps partiel mis en place il y a 3 ans par Clair-Bois.

- Réviser le cadre légal, pour que soient inscrites des prestations mixtes (autres que résidentielles ou non résidentielles).

Nous espérons que les actions engagées se réaliseront rapidement car vous êtes nombreux dans cette enquête à souhaiter bénéficier d'un accueil à temps partiel au plus vite. En effet, pour 21 personnes (60%), ces solutions diversifiées devraient déjà exister.

Nous nous réjouissons de collaborer à la création de nouveaux modes d'accueil, sans doute sous forme de plusieurs projets répondant aux différents besoins répertoriés.

La législation doit s'assouplir pour que le canton de Genève puisse enfin offrir des prestations variées et novatrices comme les autres cantons.

### CDPH Art. 19 Autonomie de vie et inclusion dans la société

Les États Parties à la présente Convention reconnaissent à toutes les personnes handicapées le droit de vivre dans la société, avec la même liberté de choix que les autres personnes, et prennent des mesures efficaces et appropriées pour faciliter aux personnes handicapées la pleine jouissance de ce droit ainsi que leur pleine intégration et participation à la société, notamment en veillant à ce que:

- les personnes handicapées aient la possibilité de choisir, sur la base de l'égalité avec les autres, leur lieu de résidence et où et avec qui elles vont vivre et qu'elles ne soient pas obligées de vivre dans un milieu de vie particulier;
- les personnes handicapées aient accès à une gamme de services à domicile ou en établissement et autres services sociaux d'accompagnement, y compris l'aide personnelle nécessaire pour leur permettre de vivre dans la société et de s'y insérer et pour empêcher qu'elles ne soient isolées ou victimes de ségrégation;
- les services et équipements sociaux destinés à la population générale soient mis à la disposition des personnes handicapées, sur la base de l'égalité avec les autres, et soient adaptés à leurs besoins.

## Changement secrétariat

2023 marquera une grande année de changement au sein du secrétariat. En mars, nous vous avons annoncé l'arrivée de Marina, assistante de direction et Nora, coordinatrice des séjours. En septembre nous avons accueilli Diana Teixeira Da Silva, secrétaire réceptionniste. Elle est la première personne à laquelle vous parlez lorsque vous téléphonez à l'association. En octobre, nous avons aussi commencé une collaboration sur mandat avec Emilie Compagnie pour la mise en place d'une stratégie de recherche de fonds et d'un travail ciblé. Nous vous en parlerons plus longuement en 2024. Au même moment, Sylvie Maillard (responsable administrative séjours) nous a annoncé son départ pour fin janvier et elle sera remplacée par Catherine Oberson, qui est en poste depuis début décembre.

Sylvie Maillard a collaboré avec insieme depuis l'automne 2014. Tout au long de ces années, Sylvie a assuré tout le suivi administratif des séjours de vacances. Elle a établi de belles relations avec les équipes de responsables qui se sont succédées durant ces 9 années. Pas toujours simple d'assurer le suivi de quelques 200 moniteurs, cuisiniers, responsables et d'obtenir dans les délais tous les documents nécessaires ! Mais grâce à sa rigueur, sa pugnacité et sa motivation, elle parvenait finalement à obtenir tout ce qui était nécessaire au niveau administratif pour le bon fonctionnement des séjours. Nous souhaitons à Sylvie plein succès dans sa future vie professionnelle et la remercions chaleureusement pour son investissement au quotidien pour le bon déroulement des séjours.

Catherine Oberson, responsable administrative des séjours "forte d'une conséquente expérience dans les domaines de la gestion administrative, de l'évènementiel et de la logistique, c'est avec un immense plaisir que je rejoins la grande famille insieme-Genève. Mes premiers contacts avec l'association ne datent pas d'hier puisque j'ai participé durant de nombreuses années en tant que bénévole à la vente annuelle des cœurs en chocolat et ai souvent officié en tant que « responsable barbecue » au grand pique-nique annuel des bénévoles qui rendaient visite aux personnes hospitalisées.

J'ai toujours apprécié contribuer à faire connaître l'association lors de ces événements et à en propager les valeurs, qui pour moi revêtent une importance essentielle. Je dispose d'un excellent souvenir de tous les moments que j'ai passés. Je suis heureuse de pouvoir dès à présent exercer mon métier dans un environnement qui a du sens et où l'humain est au centre des préoccupations. Mon objectif pour l'année à venir est de mettre à profit toute mon énergie et ma motivation aux fins de contribuer au bien-être de chacune des personnes participant et travaillant dans le cadre des séjours de vacances organisés par l'association."

Diana Teixeira Da Silva, secrétaire réceptionniste "titulaire d'un CFC d'employée commerce, j'ai un parcours professionnel qui m'a permis de développer des compétences variées, allant de la gestion administrative à l'accueil client. Depuis toujours, j'ai voulu m'engager pour une cause qui me tient à cœur, et c'est avec une grande satisfaction que je fais partie de l'équipe d'insieme-Genève. Je suis ravie de mettre mes compétences au service d'une organisation qui partage mes valeurs."

## Affiliation à l'AVS

Nous vous rappelons que toute personne doit s'affilier à l'AVS à l'âge de 20 ans, même les personnes qui ne touchent pas de salaire. Si votre fils/fille n'est pas affilié-e, il faut entamer les démarches. Si une personne arrête de travailler avant 65 ans, elle doit continuer à cotiser.

En savoir plus: <https://www.insieme-ge.ch/accueil/accompagnement/pratique/>



## Présentation du Service des prestations complémentaires - SPC

Cette soirée de présentation a rencontré un vif succès. Quelques 60 familles étaient présentes le 19 octobre dernier pour s'informer sur le droit aux prestations et sur les implications de l'entrée en vigueur de la dernière réforme de la loi fédérale sur les prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI (PC) entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2021. L'application du nouveau droit s'est faite de manière transitoire sur 3 ans. Lorsque le nouveau droit était défavorable aux personnes qui étaient auparavant déjà bénéficiaires des PC, alors l'ancien droit favorable a été appliqué. Mais à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024, le nouveau droit sera appliqué pour tous les bénéficiaires. Monsieur Kuhn, chargé d'information et de communication au SPC, a présenté les implications du nouveau droit à partir de 2024.

Pour rappel, les prestations complémentaires sont un droit non imposable qui assurent à la personne à l'AI ou à l'AVS un minimum vital en complément de sa rente. Nous ne reviendrons pas là sur les éléments pris en charge par le SPC, toutes les explications se trouvent dans la présentation.

Un changement important à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024 est lié à la fortune. Une personne qui aura plus de CHF 100'000.- de fortune ne pourra plus bénéficier des PC. Soyez donc très attentifs à ce sujet, surtout au moment des rétroactifs versés par l'AI et le SPC à la majorité. La part de la fortune prise en compte dans le calcul en tant que revenu se situe au-dessus de CHF 30'000.- pour une personne seule alors qu'elle était jusque-là de CHF 37'500.-. La question de demander une partie de remboursement des prestations en cas de décès d'un proche bénéficiaire a été posée. En effet, si une personne bénéficiaire de PC décède en ayant une fortune supérieure à CHF 40'000.-, un remboursement peut être demandé sur la part d'héritage supérieure à ces CHF 40'000.-. C'est ainsi l'héritage qui rembourse, plus que les héritiers. Les héritiers n'ont rien à rembourser eux-mêmes. Ils risquent seulement de ne pas toucher plus de CHF 40'000.- de la part de la personne bénéficiaire de PC décédée. Pour les personnes qui décèdent avec moins de CHF 40'000.- de fortune, aucun remboursement n'est demandé sur les prestations légalement perçues.

Nous précisons aussi que l'allocation pour importent touchée par les personnes qui sont en institution pour personnes en situation de handicap, n'est pas prise en compte dans le calcul des PC contrairement aux bénéficiaires AVS qui se trouvent en établissements médico-sociaux - EMS.

Vous trouverez sur notre site internet toute la présentation, des explications claires et les réponses aux questions qui ont été posées lors de la séance. Nous vous invitons vivement à aller lire les informations et, si vous avez encore des questions, n'hésitez pas à prendre contact avec le secrétariat.

En savoir plus: <https://www.insieme-ge.ch/news/famille/soiree-dinformation-spc/>



## Permanences d'aide aux impôts

Suite au succès de la prestation d'aide aux impôts en 2023, nous sommes ravis d'annoncer que Madame Nathalie Devorsine reprendra les permanences en 2024. Nous lui réitérons nos chaleureux remerciements pour son précieux soutien dans ce domaine. Elle continuera à offrir son expertise pour la réalisation des déclarations d'impôts, que ce soit la vôtre ou celle d'une personne en situation de handicap. Nous reviendrons vers vous prochainement avec plus de détails sur ces services afin de vous offrir un soutien complet et personnalisé.

## Les transports publics en Suisse ne répondent toujours pas aux besoins des personnes handicapées

Bien que les autorités aient fixé comme objectif la pleine accessibilité de toutes les installations d'ici la fin de 2023, la réalisation de cet objectif est loin d'être complète. Actuellement, seulement trois gares sur cinq et un tiers des arrêts de bus et de tram ont été adaptés. Malgré des progrès notables, les entreprises de transports publics, les cantons, les villes et les communes n'ont pas encore respecté les obligations légales, invoquant la complexité et l'ampleur de la tâche. La loi sur l'égalité pour les personnes handicapées (LHand) est pourtant en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004.

Un tiers des 23 000 arrêts de bus et de tram en Suisse devaient être mis en conformité d'ici la fin 2023, avec une priorité accordée aux arrêts fréquentés et à proximité d'établissements tels que les hôpitaux et les maisons de retraite. Toutefois, deux tiers de ces arrêts doivent encore être adaptés pour être accessibles aux personnes en situation de handicap. Des défis topographiques, tels que le manque d'espace dans les zones densément construites, peuvent limiter les adaptations, et la modification de tronçons de route peut entraîner des procédures prolongées.

Dans le domaine ferroviaire, environ 60% des gares devraient être sans obstacle d'ici fin 2023, avec une priorité accordée aux gares les plus fréquentées. Les retards sont attribués à la complexité de la mise en œuvre et aux exigences qui ont conduit à la transformation dans plus grand nombre de gares que prévu initialement. Des mesures de remplacement, telles que l'aide du personnel ou des services de navette, seront proposées en raison du retard, avec des coûts assumés par les propriétaires des arrêts.

À partir de 2024, un horaire en ligne informera les personnes à mobilité réduite sur l'accessibilité des arrêts. Bien que des progrès aient été réalisés, l'association Inclusion Handicap considère comme un "affront" le constat que plus de 500 gares et deux tiers des arrêts de tram et de bus n'ont toujours pas été adaptés après 20 ans. Elle appelle à une accessibilité sans obstacle d'ici 2030 au plus tard.

## Handicap et recherche

Maëlle Sophie Lecoultré a réalisé son travail de Master dans le cadre de la Maîtrise universitaire en sciences de l'éducation - Approches psycho-éducatives et situations de handicap sur le thème « Accessibilité des Transports Publics Genevois aux personnes présentant une déficience intellectuelle ».

Elle a ciblé 3 questions et interrogé en entretien individuel 11 personnes avec une déficience intellectuelle :

1. Quelles sont les habitudes de déplacements des personnes présentant une déficience intellectuelle résidant à Genève ?

2. Quels sont les obstacles et facilitateurs à l'utilisation des transports publics à Genève selon les personnes présentant une déficience intellectuelle résidant à Genève ?

3. Quelles sont les améliorations environnementales qui permettraient de minimiser les difficultés liées aux obstacles les plus fréquemment relevés selon les personnes présentant une déficience intellectuelle résidant à Genève ?

Résultats : les participants utilisent principalement les TPG pour se rendre sur leur lieu de travail. Ils rencontrent des obstacles environnementaux, sociaux et personnels, tels que la complexité des arrêts, l'hostilité de certains usagers et des problèmes de vision et de mobilité. Ils relèvent également plusieurs facilitateurs comme leur apprentissage, le numéro des bus, les écrans aux arrêts et le soutien de leurs proches. Finalement, la majorité des participants mentionne apprécier les TPG.

Pistes d'amélioration : en s'appuyant sur les éléments mentionnés par les participants, il est possible d'en proposer comme l'utilisation d'un traçage au sol pour pouvoir se repérer, la modification de l'application des TPG afin de la rendre cognitivement accessible ou encore la sensibilisation du personnel de transport aux différents troubles que peuvent rencontrer les usagers et à la façon de les soutenir au mieux.

En savoir plus: <https://archive-ouverte.unige.ch/unige:171867>

## Assurances sociales en langue facile



La Suisse a un système social solide et de bonne qualité. Les assurances aident les personnes en Suisse à avoir assez d'argent pour vivre et à ne pas être dans la pauvreté. Tout le monde a beaucoup de questions sur ces assurances sociales. Vous aussi certainement ! Vous trouvez ici les informations en langue facile à lire et à comprendre.

En savoir plus: <https://www.bsv.admin.ch/bsv/fr/home/assurances-sociales/ueberblick/leichtesprache.html>

## Gagnants concours de dessin 2023

Chaque année, un concours de dessin est lancé auprès des différents ateliers qui pratiquent une activité artistique pour réaliser sur un thème particulier un dessin. Cette année le thème retenu était le bonheur. Nous réalisons alors 3 cartes : une pour les vœux 2024, une pour les cartes d'anniversaire envoyées à tous les fils/filles de nos membres et une pour les remerciements à nos donateurs-rices.



Cette année, les gagnants sont Catherine Lemme, Diana Ahmadi et Steve Bozzini. Félicitations !



Dessin : carte d'anniversaire 2024

Dessin : carte remerciement 2024



"L'Amour sur son 21" sur Netflix



Une émission de télé-réalité touchante suit les joies et les peines de plusieurs personnes atteintes de trisomie 21 en quête du grand amour disponible en français sur Netflix.

Dans le grand bain des émissions de rencontre, Netflix vient de sortir cette nouvelle télé-réalité exceptionnelle. Comme dans « Histoires d'amour et d'autisme », « L'amour sur son 21 » explore les joies et les peines de jeunes trisomiques en quête d'une âme sœur. On y suit cinq célibataires enchaîner les rendez-vous, témoigner de leurs expériences sentimentales et recueillir des conseils de proches et d'experts. Une quête difficile et semée d'embûches, et pourtant... ces jeunes qui n'aspirent qu'à aimer ne perdent jamais le sourire.

Un programme différent, à la fois touchant, drôle et bouleversant d'authenticité, et une belle leçon d'ouverture d'esprit pour tous. À ne pas manquer sur Netflix !

<https://www.netflix.com/ch-fr/title/81599745>



## L'équipe d'insieme-Genève vous souhaite un joyeux Noël et des bonnes fêtes de fin d'année !

### Impressum

Feuille d'infos inسيeme-Genève n°72  
Tirage: 1'250 exemplaires  
Exemplaire gratuit sur demande

Editeur: inسيeme-Genève  
Rue de la Gabelle 7  
1227 Carouge  
Tél. 022 343 17 20 - fax 022 343 17 28  
[www.inسيeme-ge.ch](http://www.inسيeme-ge.ch)

Rédaction et conception: Marina Serra Jordana  
Avec la collaboration de l'équipe du secrétariat.  
Impression: Imprimerie Prestige Graphique

Prochaine parution: mars 2024  
Cotisation annuelle  
Membre parent et ami: CHF 100.-  
Membre soutien: CHF 50.-  
CCP: 12-12895-9



## Bon à savoir

### PLAYGROUND - espace de jeux d'art

PLAYGROUND réunit, sur deux salles communicantes et une superficie de 250 m<sup>2</sup>, une collection contemporaine de jeux d'artistes en libre accès et un espace d'ateliers dévolu à des activités de médiation. Un programme annuel et gratuit, accessible à tous les publics et dirigé par des médiatrices expérimentées, sera proposé sous forme de rendez-vous pour aborder l'art de manière ludique.



L'espace des jeux est ouvert tous les mercredis, samedis et dimanches de 11h à 18h. Chaque jour, des médiatrices sont là pour vous accueillir et vous faire découvrir les jeux!

En savoir plus: <https://www.geneve.ch/fr/agenda/playground>

### Voyage en pays autistiques



Amélie, Gérald, Julien et Nahuel, porteurs.euses de troubles autistiques, vous emmènent à la découverte du musée Ariana et de ses objets, en vous offrant leurs regards et leurs émotions. Ces visites commencent dans le grand hall, puis se poursuivent dans les salles 1, 2 et 3, au rez-de-chaussée du musée.

A savoir: Vous pouvez écouter le contenu audio sur Soundcloud et visionner les images.

En savoir plus: <https://www.musee-ariana.ch/programme/numerique/voyage-en-pays-autistiques>

## AGENDA



### Nouvelle exposition au Basane Café

Du 05 décembre au 12 avril 2024 au Basane Café, Rue de la Terrassière 44, 1207 Genève

### Visites RELAX de l'exposition Emma Reyes, Klara Kuchta, Tania Mourad, Hannah Villiger

Jusqu'au 28 janvier 2024 au MAMCO  
<https://www.mamco.ch/>

### Village santé-social

Le Centre d'information et de promotion des métiers santé-social, le 28, organise la 3<sup>ème</sup> édition de son événement phare du 17 au 19 janvier 2024 au centre commercial Balaxert

### Carnaval inسيeme-Genève

Date encore à définir en fonction de la disponibilité du lieu (le 18 février ou le 03 mars 2024)  
Des informations suivront



### Journée mondiale Zero discriminations

Le 1er mars 2024